

**EXTRAIT du REGISTRE des
DÉLIBÉRATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 24 février 2014

CP2014_02_41

L'an deux mille quatorze le vingt quatre février , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. J-M. BAYLET, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. G. DESCAZEAUX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRAL, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. R. MASSIP, M. J-P. QUEREILHAC, M. D. ROGER, M. J. ROSET

Excusé(s) :

M. E. ASTOUL

**AIDE DU DÉPARTEMENT POUR L'AMÉNAGEMENT DE
VILLAGES
COMMUNES DE DUNES, GARGANVILLAR, GRISOLLES,
MONTRICOUX, SAINT-ANTONIN-NOBLE-VAL, SEPTFONDS,
SAINT-AMANS-DE-PELLAGAL ET SAINT-BEAUZEIL**

Dans le cadre de ses politiques en faveur des communes, le Conseil Général conduit depuis 1972 une politique en faveur de l'aménagement de villages.

I - NATURE DES TRAVAUX SUBVENTIONNABLES

Les communes rurales peuvent bénéficier de ces aides pour réaliser des travaux d'aménagement et d'embellissement du cadre de vie, tels que l'aménagement de places, de jardins publics et de parcours de promenade, la construction de collecteurs pour l'évacuation des eaux pluviales, l'installation de ponts-bascules, la réfection des cours d'école.

II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL

La dépense subventionnable est plafonnée à **19 000 € HT**.

Les taux de subvention varient de 12 à 36% selon le potentiel fiscal de la commune, et sont majorés de 50% si la population de la commune est inférieure à 300 habitants, et de 30% si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

III - DEMANDES DE SUBVENTION PRESENTEES

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés et de me faire connaître votre décision.

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 204142, sous-fonction 74

Autorisation de programme 2014	400 000 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	30 348 €
Disponible	369 652 €

DÉCISION DE LA COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 30 348 € :

demandes de subventions présentées dans le cadre de la politique classique

COMMUNE - OPERATION -	COUT HT	DEPENSE SUBVENTION- NABLE	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
1) DUNES Aménagement de la placette du groupe scolaire Jean Baylet VIAM/ACO0001180 Observation : Préfinancement accordé le 15 novembre 2013.	12 140 €	12 140	12%	<u>1 456 €</u>

COMMUNE - OPERATION -	COUT HT	DEPENSE SUBVENTION- NABLE	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
2) GARGANVILLAR Travaux de réfection des clôtures de la cour de récréation VIAM/ACO01171 Observation : Préfinancement accordé le 4 novembre 2013.	8 304 €	8 304 €	31,20%	<u>2 590 €</u>
3) GRISOLLES Travaux de rénovation d'une aire de jeux VIAM/ACO01042 Observation : Préfinancement accordé le 22 octobre 2013.	11 170 €	11 170 €	12%	<u>1 340 €</u>
4) MONTRICOUX Aménagement de la place Marcel Lenoir (éclairage public) VIAM/ACO01120 Observation : Préfinancement accordé le 4 novembre 2013.	54 313 €	19 000 €	18%	<u>3 420 €</u>
5) MONTRICOUX Aménagement de la place Marcel Lenoir (espaces verts) VIAM/ACO01191 Observation : Préfinancement accordé le 29 novembre 2013.	20 432 €	19 000 €	18%	<u>3 420 €</u>
6) SAINT ANTONIN NOBLE VAL Aménagement du parvis du temple VIAM/ACO00999 Observation : Préfinancement accordé le 1 ^{er} octobre 2013.	33 535 €	19 000 €	12%	<u>2 280 €</u>
7) SEPTFONDS Réalisation d'un réseau pluvial rue Sadi Carnot (1 ^{ère} phase) VIAM/ACO01237	55 680 €	19 000 €	18%	<u>3 420 €</u>
8) SAINT AMANS DE PELLAGAL Aménagement d'un jardin d'agrément sur la place du village VIAM/ACO01236 Observation : Préfinancement accordé le 9 décembre 2013.	21 891 €	19 000 €	36%	<u>6 840 €</u>
9) SAINT BEAUZEIL Eclairage du parking de la salle des fêtes VIAM/ACO01000	10 338 €	10 338 €	54%	<u>5 582 €</u>

TOTAL :30 348 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 204142, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,